



Les Rayons de la Transparence !



**16^{ème} Réunion ordinaire du Comité de pilotage, Salle de réunion du
Ministère des mines et de l'énergie, le vendredi 27 décembre 2013**

Compte rendu

L'an deux mil treize et le vendredi vingt sept décembre, le Comité de pilotage a tenu sa 16^{ème} réunion ordinaire dans la salle de réunion du ministère des mines et de l'énergie.

Etaient présents à cette réunion 19 membres du Comité de pilotage ainsi que le Coordonnateur national assisté de ses collaborateurs.

La réunion présidée par le Ministre des mines et de l'énergie Dammipi NOUPOKOU, président du Comité de pilotage, a débuté à 9 heures 40 minutes sur des mots de bienvenue que ce dernier a adressé aux membres du Comité de pilotage.

Sur proposition du collège de la société civile, le projet d'ordre du jour a été modifié et adopté comme suit :

1. Examen et approbation du procès-verbal de la 15^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage
2. Fonctionnement du Comité de pilotage
3. Examen et adoption du plan d'actions ITIE-Togo 2014-2016
4. Examen et approbation des documents finaux du rapport ITIE-Togo 2011 et du Système Intégré de Gestion des Ressources Extractives (SIGRE)
5. Etude des Termes de référence, de l'Avis à manifestation d'intérêt et de la Demande de proposition pour le recrutement du conciliateur, en vue d'élaborer les Rapports ITIE-Togo 2012 et 2013
6. Divers.

1. Examen et approbation du procès-verbal de la 15^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage

Le procès-verbal de la 15^{ème} réunion ordinaire du Comité de pilotage tenue le lundi 17 juin 2013 a été adopté sous réserve des amendements.

2. Fonctionnement du Comité de pilotage

Ce point de l'ordre du jour est une préoccupation soulevée par le président du collège de la société civile, Monsieur Koolaba TAKPA qui dit avoir remarqué un dysfonctionnement dans les organes de mise en œuvre du processus. Il relève que la convocation à la 16^{ème} réunion ordinaire envoyée aux membres du Comité de pilotage est signée du Président du Comité de pilotage sur le papier en-tête du ministère des mines et de l'énergie, ce qui n'est pas conforme à la pratique habituelle. Il fait observer cependant que cette invitation du Président du Comité de pilotage est reprise dans une autre lettre rédigée sur le papier en-tête ordinaire de l'ITIE-Togo et signée cette fois-ci du Coordonnateur national. Cette pratique selon lui exprime un malaise, dans le fonctionnement des organes, qu'il faut régler définitivement, a-t-il souligné.

Fort de ce constat, il propose l'organisation d'un atelier-bilan sur les trois années écoulées en vue de relever tout ce qui a entravé l'évolution normale du processus au cours de la phase de pays candidat. Cet atelier permettra de lever les obstacles au bon fonctionnement pour repartir sur de nouvelles bases durant la phase de conformité, en respectant au mieux les textes qui ont créé les organes de mise en œuvre de l'ITIE.

Monsieur ATTITSO Kokou, Directeur des Industries a insisté sur la nécessité qu'au cours de cet atelier-bilan les membres se penchent sur tous les problèmes qui minent le Comité de pilotage afin de les résoudre une fois pour de bon.

Pour l'utilisation de l'en-tête du ministère des mines et de l'énergie, le Président du Comité de pilotage a justifié cela par l'exemple pris sur d'autres pays comme la Norvège, l'Azerbaïdjan, le Niger, le Mali, le Tchad et le Burkina Faso dont l'ITIE est placée sous un ministère à en croire les différents papiers en-tête de ces pays. Il ajoute cependant que le Président est prêt à revenir à la situation habituelle si telle est la volonté des membres du Comité de pilotage.

Le Coordonnateur national a répondu que la plupart de ces pays dont les papiers en-tête ont inspiré le président du Comité de pilotage se sont rendu compte que la mise en œuvre a entraîné chez eux à cause notamment de leur mise sous la tutelle des départements ministériels. Conséquence, tous ces pays ont changé de statut juridique après leur conformité. Le Togo au contraire a eu la chance de disposer d'un décret qui a si bien garanti l'autonomie des organes de l'Initiative. Cette autonomie a permis d'ailleurs au Togo d'être le 5^{ème} pays, depuis la création de l'ITIE, à réussir la mise en œuvre dans le délai prescrit. Ce qui amène le Secrétariat international à vouloir recommander l'institutionnalisation de l'ITIE dans tous les pays. La nouvelle tendance au niveau international, a-t-il ajouté, est donc la

promotion des lois ITIE qui garantissent l'indépendance de ses structures de gestions dans les différents pays de mise en œuvre.

Monsieur Mensah TODZRO s'est prononcé pour le retour au papier entête initial de l'ITIE estimant que la société civile est déjà dans la logique de l'institutionnalisation de l'ITIE et souhaite que tous les efforts soient dès à présent orientés dans ce sens en respectant l'autonomie garantie à l'Initiative par le texte qui a créé ses organes.

Comme l'a dit Monsieur TODZRO, le Vice-président du Comité de pilotage, Monsieur Badawasso GNARO a souligné qu'il faut que tous les documents de l'ITIE se fassent sur l'entête ITIE afin de refléter l'autonomie dont jouit l'ITIE au Togo.

3. Examen et adoption du plan d'actions ITIE-Togo 2014-2016

Le Coordonnateur national a présenté le Plan d'actions qui est divisé en 5 composantes. La première composante porte sur le fonctionnement : en dehors des activités récurrentes, les activités suivantes seront réalisées : la loi sur l'ITIE et les textes portant dispositif institutionnel de l'ITIE-Togo, le plan d'actions de la société civile, le Projet de construction du siège de l'ITIE-Togo, l'installation des bureaux ITIE (Nord, Centre, Sud), l'organisation et la tenue de l'Assemblée générale et la prise en charge des membres du groupe multipartite.

La deuxième composante concerne le renforcement des capacités. Les points 2.7 à 2.13 de cette composante seront réalisés pour faciliter la participation adéquate des organes de mise en œuvre et des populations pour l'amélioration de la qualité et plus d'efficacité dans l'atteinte des résultats.

La troisième composante porte sur la stratégie de communication, la nouveauté ici est la conception et la réalisation de la Journée Porte Ouverte sur la Transparence et la Responsabilité. L'autre innovation selon le Coordonnateur national est la conception et la réalisation des Concours ITIE dotés de prix dont l'organisation est estimée à 20 000 US dollars par an, soit 60 000 US dollars pour la période couverte. Le reste, c'est l'éclatement ou la reprise des activités qui ont déjà été proposées pour la phase de pays candidat.

La quatrième composante est axée sur les rapports ITIE. Les rapports ITIE 2012 et 2013 seront réalisés en 2014 afin de garder le même rythme optimal. L'étude de cadrage sera exécutée à partir d'avril 2014 pour permettre la collecte des données de 2012 et en juin et juillet 2014, la collecte des données de l'année 2013 sera effectuée. Les deux rapports seront publiés et disséminés au 4^{ème} trimestre de 2014.

La cinquième composante qui porte sur le suivi-évaluation est une nouveauté pour permettre le suivi adéquat des activités afin de conserver le niveau de Pays de référence.

Le Coordonnateur national a proposé trois rubriques qui ont été acceptées par les membres et seront insérées dans le plan d'actions. Il s'agit de la rubrique Rencontre de réflexion sur une étude approfondie du cadastre des sites d'exploitation artisanale d'or et de diamant, la

rubrique Rencontre de réflexion sur la nécessité de rendre compte des informations contextuelles (les informations sur les licences et contrats, le suivi de production à travers la publication des données, les paiements alloués aux entités décentralisées, la participation des entreprises de l'Etat dans le secteur extractif, la collecte des taxes, l'affectation ou la distribution des revenus, la maîtrise du cadastre minier qui est un besoin essentiel, la propriété réelle) et la rubrique Examen et analyse du code minier de la République togolaise au regard de la Norme ITIE.

4. Examen et approbation des documents finaux du rapport ITIE-Togo 2011 et du Système Intégré de Gestion des Ressources Extractives (SIGRE)

Le conciliateur, recruté pour l'élaboration du rapport ITIE-Togo 2011, a envoyé les documents finaux du rapport à savoir : cinq (5) exemplaires de la version complète, un exemplaire de l'étude de cadrage, un exemplaire de la version anglaise, un exemplaire de la version simplifiée et une version CD, une version clé USB du rapport 2011, conformément aux termes du contrat. Tous ces documents ont été présentés aux membres du Comité de pilotage qui les ont approuvés.

Le procès-verbal de création du Site web de l'ITIE-Togo et d'installation du Système Intégré de Gestion des Ressources Extractives (SIGRE) confiée à la société SOGESTI, a été adopté. Mais les membres du Comité ont souhaité qu'une séance de présentation du Système intégré de gestion des ressources extractives soit organisée à leur endroit.

5. Etude des Termes de référence, de l'Avis à manifestation d'intérêt et de la Demande de proposition pour le recrutement du conciliateur, en vue d'élaborer les Rapports ITIE-Togo 2012 et 2013

Ces différents documents ont été soumis aux membres pour étude ; ils seront adoptés en plénière au cours d'une prochaine réunion.

6. Divers

Les points des divers ont été consacrés aux préoccupations de la société civile relative à la réponse donnée par le Togo sur la question de la propriété réelle et la dissémination du rapport de validation.

Pour la propriété réelle, le Coordonnateur national a affirmé que c'était juste un sondage que faisait l'ITIE internationale et qu'il avait demandé au Secrétariat international de prolonger l'échéance afin de permettre au Togo de bien réfléchir à la question. Mais jusqu'à présent le Secrétariat international n'a pas donné de suite. Le président du Comité de pilotage a demandé au Coordonnateur national d'approcher une fois encore le Secrétariat

international afin de savoir à quel niveau se trouve actuellement l'enquête et si le Togo peut encore se prononcer sur cette question.

Pour la deuxième inquiétude de la société civile, le Coordonnateur national a rassuré que la dissémination du rapport de validation est prévue pour le 1^{er} trimestre de l'année 2014 et le Secrétariat technique va proposer un calendrier de dissémination aux membres du Comité de pilotage pour approbation avant le début de cette activité.

Le Coordonnateur a annoncé l'organisation d'un atelier de concertation des partenaires techniques et financiers afin de les mobiliser à soutenir le Togo dans la phase de conformité en finançant le plan d'actions 2014-2016. L'atelier est prévu pour le vendredi 17 janvier 2013.

Le président a clôturé les divers en informant les membres qu'il a convoqué il a demandé au collège de s'organiser.

La réunion a pris fin à 13 heures 30 minutes avec les meilleurs vœux exprimés par le Vice-président du Comité de pilotage, Monsieur Badawasso GNARO, pour la nouvelle année 2014.

Adopté à Lomé, le 10/04/2014

Pour le Comité de pilotage
Séance ordinaire du 27/12/2013

Le Coordonnateur national




Didier Kokou AGBEMADON

Le Président




Dammipi NOUPOKOU